Envoyé en préfecture le 21/02/2022
Reçu en préfecture le 21/02/2022
Affiché le
ID : 065-246500573-20220215-2022_10-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-deux, le 15 février, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 08/02/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 36 Nombre de suffrages exprimés : 44 Votes Pour : 44 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : PAH – Tarif interventions EHPAD **N° 2022-10**

Présents (35) : GUILBERT Annie, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, GIRON Julienne, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, , MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, ACCHINI Nicole, OZUN Benjamin, AIZIER Philippe, MIR André, BEYRIE Maryse, MILLET Michel.

Présents en vision (1) : DELOM Christian.

Présents non votant : ROUSSEL Jean-Claude, REY Sylvie.

Absents (18) : GOUBE Nicole (excusée), GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, VIDAILLET Jocelyne (excusée), MALERE Hélène, DESCOUENS Bernard (excusé), BESSONE Michel (excusé), ESCOULA Bernard, ARMANET Henri, CARTAN Olivier (excusé), GAY Eric, CLIMENT Emmanuel, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), DARAN René (excusé), SALAT Jacques (excusé), CASCARRE Victor.

Procurations (8) :
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
LACAZE Noël à PELIEU Michel
ROBIN Isabelle à BALAGNA Patrice
BRUN Didier à PAUCIS Jean
HELARY Yann à OZUN Benjamin
BOURREC Christophe à AIZIER Philippe
NARS Aline à MIR André
FOURTINE Didier à MILLET Michel

Michel SOLANA a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

****

Le service PAH a été sollicité par l'EHPAD de Guchen qui souhaite apporter de la culture auprès des résidents.

Une rencontre a eu lieu avec l'animatrice pour évoquer les possibilités d'interventions du PAH et autres actions, en s'adaptant à un public très peu autonome et peu mobile.

Envoyé en préfecture le 21/02/2022
Reçu en préfecture le 21/02/2022
Affiché le
ID : 065-246500573-20220215-2022_10-DE

Les actions suivantes pourraient être mises en place :

- Des **courtes visites guidées** au départ de l'EHPAD et jusqu'à la Chapelle du Bouchet. 2h au total (trajet + visite).

- Le **prêt des bâches d'exposition**, sur des thématiques spécifiques, qui pourraient amener des échanges autour de la thématique retenue, avec Cécile et les résidents. Cela permettrait pour nous, le PAH, de collecter leurs souvenirs.

- Des **ateliers d'échanges et de collecte de la mémoire orale**, autour de cartes postales anciennes ou autres supports visuels.

- Des **conférences enregistrées** d'une durée de 45 mn environ par Cécile et qui leur serait retransmises à l'EHPAD à des horaires compatibles avec leur planning. Car des conférences en présentiel, pas envisageable actuellement.

Concernant la tarification de ces actions, et sachant que le budget « animation » est très faible à l'EHPAD, un forfait global pourrait être proposé, les actions seraient réalisées au printemps et à l'automne :

- 3 visites de 2h : 120€ X 3 = 360 € (tarif groupe normal)
- Les prêts de bâches d'expo (1 à 2 fois dans l'année) : gratuit (comme pour les mairies, assos et écoles du territoire). (Pas de temps de travail).
- 1 conférence enregistrée : proposer un forfait, sachant qu'il n'y aura pas d'intervention directe (demande de l'EHPAD) et que ce sera réutilisable par le PAH pour la promotion de nos actions, l'animation du site Internet... (1 journée de travail)
- Les ateliers d'échanges et rencontres individuelles avec certains résidents : proposer un forfait car ces ateliers seront pour nous également l'occasion de récolter la mémoire des anciens, ce qui était déjà prévu au plan d'action. (4 demi-journées dans l'année)

Pour les 3 visites, les prêts de bâches d'expo, la conférence enregistrée et les ateliers d'échanges, un forfait de **500€ pour l'année** est proposé par le bureau communautaire réuni le 1er février dernier.

Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à en débattre.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- approuve les actions à destination des résidents de l'EHPAD de Guchen ;

- valide le tarif au forfait de 500€ ;

- mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU